

# ECOLE DE VOILE DE PINARELLO

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE VOILE

- 1) Le responsable de la structure a le droit d'annuler ou de d'interrompre une séance de navigation en cas de conditions météorologiques défavorables. Si la navigation n'est pas possible, des cours théoriques sont organisés. Les stagiaires ne se présentant pas au cours ne pourront être remboursés. Si le moniteur renvoie des stagiaires sans assurer aucune séance, le cours sera reporté, ou les stagiaires seront remboursés. Des conditions météorologiques défavorables à la pratique de la voile n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas **les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu** (cours théoriques, matelotage...)
- 2) Le port du gilet est obligatoires pour toute personne embarquée sur les bateaux à voile ou à moteur de l'école de voile.  
En cas de mauvaise météo prévoir pull, ciré ou coup vent, vêtements de rechange et serviette de bain.
- 3) Il est interdit à toute personne non autorisé, d'embarquer à bord des bateaux, voile ou moteur, de l'école de voile.
- 5) Pour les stages 3 séances ou 5 séances sont prévus au programme. **Les séances pourront être décalées en fonction faible taux de remplissage.**
- 6) En période de forte affluence, d'autre séances peuvent être mise en place. Renseignez vous.
- 7) L'école de voile met à la disposition des stagiaires, **du matériel de haute qualité et coûteux. Il est demandé de le respecter.** Les élèves doivent signaler au moniteur toutes anomalies concernant leur matériel. En cas de perte ou de dégradation due à une négligence, les remboursements seront à la charge du stagiaire.
- 8) Sur les lieux de l'école de voile avant la navigation, seule le moniteur responsable du groupe est habilitée à prendre des décisions. En conséquence, l'école de voile de pinarello se réserve le droit, après un 1<sup>er</sup> avertissement, de prendre toutes dispositions vis-à-vis de quiconque qui enfreindrait cette règle. Cette dispositions peuvent aller jusqu'au renvoi du stagiaire contrevenant. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées restera acquies à l'école de voile de pinarello.
- 9) L'école de voile de pinarello dégage son entière responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels l'intérieur comme à l'extérieur de ses locaux.
- 10) Assurances : Uniquement pendant les heures de cours, la responsabilité des stagiaires est assurée. Une Garantie individuelle accident peut-être souscrite par le stagiaire.
- 11) **Pour la sécurité** il est demandé de respecter la zone de navigation définie par le moniteur en fonction de la météo. Ne jamais quitté sont embarcation et attendre l'intervention du moniteur.